

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mme Bellanger est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018, l'ordre du jour est examiné.

Décision modificative N° 2 :

Afin de procéder à des régularisations comptables, le conseil municipal, à l'unanimité a adopté la décision modificative N° 2 qui s'équilibre à 21 170 € en fonctionnement et 126 700 € en investissement.

Indemnités de fonction des élus :

Suite une redistribution interne, le conseil municipal par 25 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, a décidé de modifier les indemnités de 4 élus dans la limite du plafond global qui reste inchangé.

Classement de parcelles communales :

Pour permettre des régularisations de voirie, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le classement des parcelles BI 890, BI 786 et AB 884, dans le domaine public communal.

Délimitation du domaine public autoroutier communal :

Suite aux travaux d'élargissement de l'autoroute A 71, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le plan de délimitation proposé par APRR.

Transformations de postes :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé les modifications suivantes :

- suite à la réussite d'un agent à un concours, transformation d'un poste d'animateur non titulaire en un poste de titulaire à temps complet
- pérennisation d'un CUI en créant un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- transformation d'un CDD en CDI
- régularisation avec suppressions de deux postes d'adjoint d'animation CDI.
- réévaluation du volume horaire à l'école de musique en créant un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique en contrat à durée déterminée à temps non complet.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes :

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance d'un outil de messagerie communautaire.

ENS du Marais de Lambre :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant attendu de 6 241 € pour l'entretien et le développement du Marais de Lambre.